

# CAHIER D'ACTEUR

DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC

## PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES



**CONSEIL RÉGIONAL  
DE PICARDIE**

### COORDONNÉES

11 Mail Albert 1<sup>er</sup>  
BP 2616  
80026 Amiens  
Cedex 1  
Tél. : 0800 02 60 80  
www.picardie.fr



© Fotolia

***Le projet de parc éolien des Deux Côtes : « Les conditions d'une réelle opportunité de création d'emplois et développement économique pour la Région Picardie »***

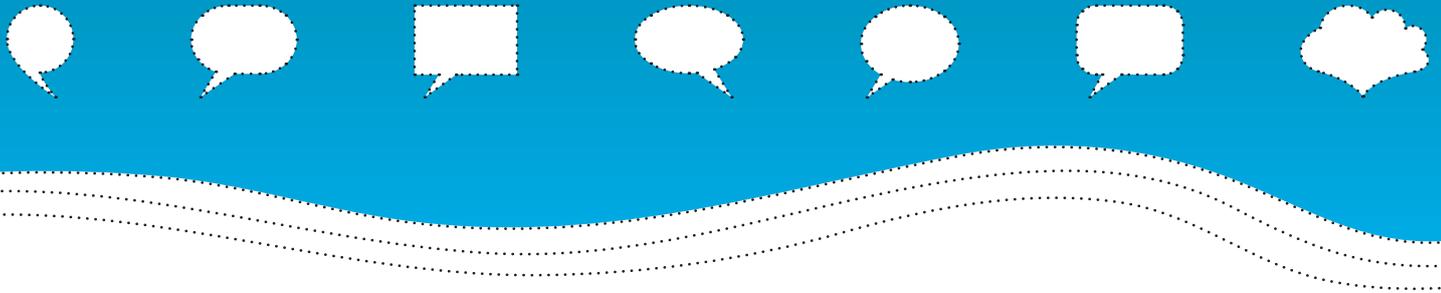
Les engagements européens ont fixé un objectif d'augmentation de la part des énergies renouvelables d'ici 2020. La Picardie qui est la première région de France en termes d'éoliennes installées, a vu son projet de Schéma Régional Eolien confirmer cette tendance en se voyant attribuer l'objectif le plus fort des régions. En effet, entre 67 à 95 éoliennes par an seront installées d'ici 2020 soit un nouvel objectif de 2 200 MW au minimum, voire 2 400 MW selon le Syndicat des Energies Renouvelables. Cela signifie qu'une éolienne sur 7 en France serait désormais implantée en Picardie.

La Picardie, forte de ce constat, souhaite valoriser ce potentiel dans une logique de développement d'une filière éolienne et se positionne donc comme une région pilote sur l'éolien et plus généralement sur le développement durable. Ce principe continuera d'être au cœur de toutes les politiques régionales, pour préserver la planète et promouvoir les droits sociaux, l'emploi et le pouvoir d'achat des Picards.

C'est la raison pour laquelle, ce projet de parc éolien off-shore doit s'inscrire suivant les 3 dimensions du développement durable à savoir le social, l'économie et l'environnement.

Par ailleurs, l'enjeu de ce projet est qu'il amène un bénéfice partagé par les acteurs de la Picardie et un juste retour pour les territoires afin qu'il devienne un levier du développement économique local.

**cndp**  
Commission particulière  
du débat public  
Projet de parc éolien  
en mer des Deux Côtes



A ce titre la Région Picardie et le Département de la Somme se sont engagés à mettre en place un partenariat pour accompagner l'émergence et structurer le développement des éco-activités sur leurs territoires, notamment des énergies renouvelables et plus particulièrement l'éolien.

Suite à la définition de sa nouvelle politique énergétique en 2006, le Conseil Régional de Picardie a décidé d'orienter son action sur la maîtrise des consommations énergétiques de son territoire et le développement des énergies renouvelables et locales. La Région s'engage ainsi avec force dans une politique extrêmement

ambitieuse de réduction des émissions de gaz à effet de serre au travers notamment de son Plan Régional Energie Climat, dans le cadre du Programme Opérationnel compétitivité (2007 – 2013).

Sur l'éolien, la Région s'est rapprochée de l'ADEME et des trois Conseils généraux afin que les communautés de communes s'emparent de la question du développement de l'éolien. Elle apporte une aide financière par le biais du Fonds Régional à l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie aux structures intercommunales qui désirent réaliser un schéma de l'éolien aboutissant à une Zone de Développement de l'Eolien.

## Social

L'aspect formation de ce projet est fondamental, il doit ouvrir des perspectives d'emplois pérennes et non délocalisables avec des niveaux de formations variés. Ce qui implique d'avoir des garanties « Emploi et formation » relatives à ce projet : les profils, le nombre, la durée, les secteurs d'activité et les besoins en formation...

La Région Picardie, de par sa compétence sur la formation, a d'ores et déjà mise en place, pour la rentrée 2010-2011, un dispositif « Parcours Vers l'Emploi » permettant à des niveaux Bac +2 d'avoir une qualification sur la maintenance éolienne. Plusieurs constructeurs et développeurs se sont engagés à recruter des stagiaires.

Par ailleurs, la Région a lancé un travail de labellisation des formations existantes afin qu'elles soient identifiées et reconnues par les différents publics souhaitant travailler dans ce secteur des énergies renouvelables d'une part et par les acteurs de l'éolien d'autre part. Enfin, avec le CNAM, un projet de licence est à l'étude également.

En ce qui concerne l'activité de la pêche, une certaine hostilité s'est exprimée durant les différents débats publics, même si les acteurs sont parvenus à certains points de convergence, notamment sur le fait de permettre aux pêcheurs de poursuivre leur activité à l'intérieur du parc. La Compagnie du Vent a proposé un enrochement des 141 mâts, technique qui permet d'attirer de nouvelles espèces (crustacés et poissons). Elle financera également un projet de R&D consistant à fabriquer du carburant à partir d'algues.

La Région souhaite attirer l'attention des acteurs sur la nécessaire reconversion d'une partie du secteur de la pêche. Quel est le besoin d'investissement pour cette reconversion ? Quelle reconversion envisagée et quelles retombées directes, indirectes sont envisageables ?

Enfin, la Région est favorable à la mise en place d'un suivi des espèces (avec un financement par le Compagnie du Vent) ainsi qu'à la création d'un corridor central pour permettre aux pêcheurs de gagner le port du Tréport sans détour.

**La Région qui est un acteur majeur de la formation se mobilise mais attend également des engagements fermes de la part de la Compagnie du Vent. En ce qui concerne la pêche, la Région sera attentive à sa prise en considération.**



© Com des Images - Région Picardie

## Economique

Ce projet doit assurer un bénéfice partagé par les acteurs de la Picardie et un juste retour pour les territoires. Il doit être un levier du développement économique local.

En ce qui concerne le tourisme, à l'image de parcs offshore existants, quelles diversifications sont envisagées ? (balades nautiques dans le parc, nouveaux sites de plongée, centre touristique en lien avec les partenaires existants : parc du Marquenterre, Baie de Somme, tourisme scientifique, sorties éducatives : scolaires, lycéens et étudiants...)

Par ailleurs, la Région Picardie s'est engagée à mettre en place un partenariat pour accompagner l'émergence et structurer le développement des éco-activités. Toutefois, la Compagnie du Vent doit préciser les perspectives réelles de développement et de structuration de la filière. Quels sont les acteurs et compétences à mobiliser ? Comment mobiliser les entreprises (diversification) et les partenaires (CCI, CETIM<sup>1</sup>, ARI<sup>2</sup>, ...).

A ce sujet des initiatives sur la diversification ont déjà eu lieu sur ce thème et ont permis de mesurer la mobilisation des entreprises régionales (le 4 mai dernier à la « pépinière énergies renouvelables à Oust-Marest en Picardie Maritime »).

De plus, des entreprises se sont d'ores et déjà positionnées sur les secteurs de l'éolien comme MERSEN France (transmission du courant), SCOTT BADER (résines pour les pales), DOUCE-HYDRO (vérins hydrauliques)... La Région souhaite renforcer et accélérer cette diversification mais également favoriser l'implan-

tation d'activités éoliennes, projet d'ENERCON dans l'Oise avec l'unité de fabrication des mâts béton par exemple.

Par ailleurs, sur les aspects recherche et développement, les établissements d'enseignement supérieur et recherche tels que l'ESIEE<sup>3</sup>, l'UTC<sup>4</sup> ou l'Université de Picardie Jules Verne, de part les travaux du Professeur TARASCON sur le stockage de l'énergie mais également sur la maintenance prédictive, ont un rôle à jouer.

Le partenariat entre la Région Picardie et le Département de la Somme pour accompagner l'émergence et la structuration du développement des éco-activités et plus particulièrement l'éolien renforcera cette volonté.

Ainsi, dans le contexte économique actuel de crise financière, des projets d'une telle ampleur financière doivent nécessairement conduire à une réflexion sur les retombées locales et le partage de la rente. Des initiatives de participation citoyenne et de collaboration Public-Privé seraient à envisager.

A l'image du Parc de Montdidier dans la Somme, premier parc public éolien de France, soutenu activement par la Région Picardie, la question des retombées financières doit être au cœur du projet des 2 côtes.

Enfin, afin de permettre la cohérence de l'action publique, la Région propose que les retombées fiscales soient mises en commun au profit d'un fonds interrégional pour l'emploi et l'environnement sur le littoral. Fonds auquel les 2 conseils régionaux, l'Etat et le pays Normand/Picard pourraient s'associer.

**Au-delà des emplois créés pour assurer l'exploitation et la maintenance du site, la Région souhaite s'appuyer sur ce projet pour faire émerger et conforter le développement de la filière éolienne, avec ses aspects industriels notamment, car c'est une priorité régionale. Mais la Région souhaite aussi que la question du partage de la rente soit abordée avec la Compagnie du Vent.**



© David Grouart – Région Picardie

1. Centre technique des industries mécaniques  
2. Agence régionale de l'innovation

3. Ecole supérieur des ingénieurs en électronique et électrotechnique  
4. Université de technologie de Compiègne



## Environnemental

Sous réserve de l'examen des résultats de quelques études complémentaires, la Région est favorable à l'implantation de ce parc éolien en mer.



© Fotolia

La Région, qui veut s'assurer de la bonne intégration du projet au territoire, souhaite attirer l'attention du maître d'ouvrage sur quelques points de vigilance. Elle souhaite que soient approfondies les investigations suivantes :

- la question de la sécurité du corridor marin,
- en matière de paysage, afin que les décisions puissent être prises en connaissance de cause, la Région recommande la production de photomontages « grand format », seuls à même de rendre l'impact visuel perceptible,
- en matière d'impact sur l'avifaune transitant en mer à distance des côtes (10 kilomètres et davantage), des compléments d'étude sont nécessaires pour quantifier et qualifier les flux,
- en matière d'impact sur les fonds sous marins, avant tout générés lors du chantier d'installation du parc puis de son démantèlement, il est souhaitable que la modélisation numérique du panache turbide s'accompagne de campagnes de terrain visant à préciser la connaissance des fonds et permettant de valider le modèle de dispersion des sédiments qui seraient remis en suspension.

## Conclusion

La Région a une position favorable pour ce parc éolien et plus précisément pour le projet dit « LARGE » à condition que la Compagnie du Vent démontre sa volonté réelle et opérationnelle de s'impliquer dans le territoire afin que les picards et l'économie régionale bénéficient des justes retours de cette ressource.



© Philippe Fruitier - Région Picardie